

**Sujet:** [INTERNET] Enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Auradé du 21 juin au 22 juillet 2021

**De :** ... @

**Date :** Thu, 22 Jul 2021 12:21:44 +0200 (CEST)

**Pour :** pref-aurade@gers.gouv.fr

Bonjour,

**Objet :** Remarques sur l'Enquête publique relative à la demande de permis de construire d'une centrale photovoltaïque au sol sur la commune d'Auradé du 21 juin au 22 juillet 2021

Quelques remarques :

1. **Préservation de la biodiversité : Impacts des travaux électriques**  
L'étude d'impact ne fournit aucune analyse sur les impacts environnementaux attendus des travaux de raccordement électrique sur les habitats naturels, la faune et la flore le long de(s)l'itinéraire(s).

2. **Préservation des milieux aquatiques : Impacts sur les plans d'eau environnants**  
Les impacts sur les plans d'eau situés au sud de la zone d'implantation du projet ont été sous-évalués. Les mesures permettant d'éviter, réduire ou compenser ces impacts sont à compléter.

3. **Impacts cumulés avec l'exploitation de la carrière à proximité**  
A fournir

4. **Variantes d'implantation à fournir**  
Pas d'alternatives explicitées dans le dossier d'impacts.

5. **Site est à l'intérieur d'une trame verte et d'une trame bleue (SRADDET)**  
L'impact du projet sur ces corridors est insuffisamment analysé dans le cadre de l'étude d'impact.

6. **Mesures durant les travaux**  
Insuffisamment détaillées et pourraient être plus fortes.

7. **Possibilité de zones humides**  
Un inventaire des zones humides (article L 211.1 du code de l'environnement) semble nécessaire, pour éventuellement faire évoluer des évitements.

En conclusion, il semble que l'étude d'impacts fournie à ce jour est globalement satisfaisante mais doit être encore précisée.

Le point sur d'éventuelles zones humides me semble particulièrement important : en effet si celles-ci se révélaient identifiées sur le site directement ou à proximité, alors que non listées dans l'étude d'impacts, cela révélerait une carence de recensement de telles zones humides si importantes à protéger et valoriser, d'autant plus que ce site est dans une trame verte et bleue.

Pascal Levieux - 22 juillet 2021

Habitant de l'Isle-Jourdain, Communauté de Communes Gascogne Toulousaine